Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le 28/03/2025
ID : 058-215802141-20250327-DM25_03-AR

Décision du Maire N° 25 – 03 portant avenant n°1 au marché de maitrise d'œuvre pour l'aménagement d'un tiers lieu dans les bâtiments de la Gentilhommière

Le Maire de la Commune de Pougues-les-Eaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20 – 27 en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le programme de l'opération d'aménagement d'un tiers lieu dans les bâtiments de la Gentilhommière,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre confié au groupement TEMPLE Bureau d'Architecture - Bet TRAMIER - CHEVRIER Ingénierie - 7 ECO - BET MACOUIN,

Considérant le constat d'erreurs dans les SIRET de deux cotraitants et dans l'adresse d'un cotraitant tels que reportés dans l'acte d'engagement en date du 28 octobre 2024,

Vu le projet d'avenant n°1 portant correction de ces erreurs,

DECIDE

1° d'approuver le projet d'avenant n°1,

2° de signer ledit avenant n°1.

Fait à Pougues-les-Eaux, le 27 mars 2025
Le Maire,
Sylvie CANTREL

MAIRIE DE POUGUES LES EAUX 58 (Nièvre)

Mairie de Pougues les Eaux – 90 Parc Simone Veil
58320 POUGUES LES EAUX
03 86 90 96 00
mairie@ville-pouguesleseaux.fr